

La maison d'école :

A quelques semaines de la rentrée, j'ai trouvé intéressant de parler d'école, non pas de l'enseignement et de son contenu mais du bâtiment, de l'édifice qui abrite maîtres et élèves... Et sur le chemin de l'école, en Saône et Loire, j'ai croisé François Dulac, bâtisseur de la République.

Voici une présentation du cadre législatif dans laquelle se sont développées les maisons d'école, de François Etienne Dulac, figure locale de cette période, la troisième République.

Avant 1789, et ce jusqu'au milieu du 19^{ème}, les habitations où étaient reçus les enfants à instruire variaient suivant les hasards auxquels était due la création de chaque école. Les salles affectées à l'enseignement, étaient la plupart du temps, étroites, négligées, insuffisantes, souvent malsaines et sordides. Le maître ou la maîtresse faisaient généralement la classe dans leur propre domicile, à moins qu'ils n'appartinssent à un ordre religieux ou au clergé séculier. ---- Du reste, l'instruction élémentaire, n'étant pas rattachée à un système organique et dirigée par une administration spéciale, devait nécessairement subir les conditions du *milieu où s'installait une classe*, dépendre **du donateur** qui fondait, **du maître** qui enseignait, **du quartier, du village, du hameau** où s'ouvrait une école.

Le cadre Législatif

Dans le projet présenté à la Convention le 12 décembre 1792 par Lanthenas, au nom du Comité d'instruction publique, on lit : « Les bâtiments des écoles primaires seront fournis par les **communes**. Les frais de premier établissement, d'ameublement et d'entretien seront à la charge des **communes**. Les instituteurs des écoles primaires seront logés aux frais des **communes**, et autant que faire se pourra, dans le lieu même des écoles. » Ce texte n'a pas suffi pour créer une situation acceptable ainsi que l'indique le témoignage d'un vieil instituteur Charles Ferard, en 1846 : « Je trouvais un local peu convenable composé au RdC d'une cuisine d'environ 25 m² avec une chambre au-dessus. Cette chambre était la classe. On y accédait par un escalier de pierre dont les marches au trois quart usées étaient fort dangereuses pour les enfants. Pas de préau couvert, pas de cour de récréation surveillée, pas de lieux d'aisances. Le

meuble scolaire était en rapport avec le bâtiment. A part un mauvais bureau inconfortable qui portait le titre d'estrade et trois ou quatre tables boiteuses pouvant accueillir une vingtaine d'élèves, rien que des murs nus avec une cheminée en ruine dans l'un d'eux.

La loi Guizot, du 28 juin 1833 assurera enfin à l'école les ressources nécessaires à sa fondation, à la construction et à l'entretien de la maison qui lui est destinée. Après avoir déclaré (art. 9) que « toute commune est tenue, soit par elle-même, soit en se réunissant à une ou plusieurs communes voisines, d'entretenir au moins une école primaire élémentaire », la loi ajoute (art. 12) : « Il sera fourni à tout instituteur communal : un local convenablement disposé, tant pour lui servir d'habitation que pour recevoir ses élèves ».

Et le législateur décide que la commune, le département, l'Etat lui-même auront à pourvoir à l'entretien de l'école primaire, les deux premiers par une imposition spéciale, le dernier par une subvention prélevée sur le crédit qui sera porté annuellement pour l'instruction primaire au budget de l'Etat. **C'est l'inauguration du régime sous lequel l'école a progressivement atteint les développements que nous constatons aujourd'hui.** L'auteur de la loi Guizot, avait déclaré « qu'une des conditions les plus indispensables pour l'établissement définitif de l'instruction primaire dans les communes, c'était qu'elles eussent en propriété un local pour la tenue de leur école et le logement de l'instituteur ».

La loi Falloux : En 1850, sous le Second Empire, la loi –Falloux- (du 15 mars) re-précise : « La commune doit fournir à l'instituteur un local convenable, tant pour son habitation que pour la tenue de l'école, le mobilier de la classe et un traitement. Par ailleurs, La loi de 1867 et la loi du 19 juillet 1875 augmentèrent les ressources fiscales destinées à financer l'enseignement primaire.

Mais toutes ces mesures seraient restées insuffisantes, si la loi de 1878 n'avait transformé tout à coup la situation. Sous la présidence de Jules Grévy, quand les ministres de l'Instruction publique s'appelaient Paul Bert ou Jules Ferry.

C'est elle, c'est la grande loi du 1^{er} juin 1878, notamment complétée par la réglementation de 1880 qui a apporté une vraie solution à la question de la maison d'école.

Cet ensemble précise les conditions à respecter pour les écoles primaires :

La loi impose **l'obligation de scolarisation, la gratuité, la laïcité**

Il y a création d'une caisse destinée à la création d'écoles.

On y trouve également des dispositions matérielles : tel le choix de l'implantation : Le terrain destiné à recevoir une école doit être central, bien aéré, d'un accès facile et sur, éloigné de tout établissement bruyant malsain ou dangereux à moins de 100 mètres des cimetières actuels. La surface des locaux doit être de 1,5 m² par élève, il doit y avoir des installations sanitaires.

Entre 1878 et 1895 l'architecture scolaire connaît en France, un élan spectaculaire, pendant cette période, plus de 15 000 écoles sont construites et 30 000 s'approprient des bâtiments existants.

En Saône et Loire en dénombre 142 écoles nouvelles et 88 restaurées.

La carte permet de mesurer la place que prend l'œuvre de François Dulac avec 37 écoles construites ou appropriées.

Dans chaque commune la maison d'école est le symbole de l'idéal républicain, c'est aussi un enjeu électoral, un argument au cœur des campagnes électorales.

FRANCOIS-ETIENNE DULAC

C'est ce qu'a bien compris François Dulac, bâtisseur de la république ! Ses convictions républicaines, s'inscrivent dans sa tradition familiale, elle remonte à son aïeul maternel, le conventionnel Jean Marie Gelin, représentant du Charolais, par ailleurs polytechnicien et capitaine du Génie.

François Dulac est une figure locale, il a ravi les échelons de sa carrière politique en devenant, successivement, maire de Savianges, conseiller général du canton de Buxy en 1871, puis sénateur en 1892. Il fut vice-président du Conseil Général aux côtés de Ferdinand Sarrien.

Militant au sein de la gauche démocratique, il croit au progrès moral et social, **à l'élévation de l'humanité par l'instruction.**

C'est aussi un notable rural gagné à l'agronomie moderne qui fonde ***l'Union agricole et viticole de Chalon sur Saône.***

Il a fait ses études d'architecture à Paris et devint un disciple de Viollet le Duc, ce que l'on pourra peut-être discerner dans ses futures réalisations.

S'il n'a pas laissé de traité théorique sur ses constructions, il s'est probablement inspiré des plans modèles de Auguste Pompée et de Félix Narjoux. En 1889 il est membre du Conseil des bâtiments civils.

François Dulac s'est centré sur le chalonnois, et, dans le canton de Buxy, il construisit 37 écoles. La première à Savianges date de 1867. Ces autres réalisations se sont situées entre 1879 et 1899, cela signifie qu'il y eut pendant 20 ans deux chantiers par an. La moitié d'entre eux concernent des écoles géminées comprenant une partie fille une partie garçon, les autres mixtes. En effet à cette époque la scolarisation des filles comble peu à peu son retard.

Pourquoi le terme maison d'école : Cette expression entraîne l'idée d'un logement pour les maîtres et de salles organisées et outillées pour recevoir les élèves. Jardin, cour de récréation, préaux sont incontournables et donnent au mot maison toute sa signification.

Le souhait de Paul Bert qui fut ministre de l'instruction publique est tel *« Il faut que l'école attire l'enfant. Il faut qu'elle ait de grandes et belles salles bien aérées, bien ensoleillées. Il faut qu'elle soit ornée, ornementée, parée. Il faut que nous fassions pour elle ce que nos pères faisaient pour leur église. L'école c'est notre église laïque à tous. »*

Je crois avoir entendu quelque chose comme ça pour l'inauguration récente de l'Espace des Arts, cathédrale de la culture.

La maison d'école est celle que l'on peut voir dans les bourgs et villages que nous traversons. Souvent un corps de bâtiment de plan rectangulaire avec étage, le corps central (parfois occupé par la mairie) est encadré d'ailes prolongées par des préaux. Les écoles de filles et les écoles de garçons sont réparties de chaque côté. Bien sûr, il existe de nombreuses variantes.

F-E Dulac voulait que ses écoles soient belles, avec des préaux ouverts, et qu'elles durent 100 ans. Il accordait un soin tout particulier au travail de la pierre, aux parements, aux éléments décoratifs souvent trilobés... c'est en cela qu'on peut trouver l'influence de Viollet le Duc

Voici quelques exemples : images.

Les chantiers de Dulac sont essentiellement ruraux, à l'exception de Montceau les Mines représentée par une municipalité républicaine en la personne de son maire le Docteur Jeannin, dont l'une des tâches fut de doter la ville d'écoles laïques. Cette maison d'école (école de garçons) accueille aujourd'hui le Musée scolaire, inscrit à l'inventaire des Monuments historiques

Cet homme discret, œuvra sans relâche, il avait sans doute une force de persuasion étonnante. Plus homme de dossier qu'orateur, pourtant à la tribune en février 1893, au sujet de la reconstruction de l'Opéra-Comique de Paris, qui avait brûlé, c'est lui qui demanda et obtint l'ouverture d'un concours d'architectes plutôt qu'une adjudication d'office. (Ne pas confondre avec l'opéra de Charles Garnier.)

François Dulac représente un moment assez unique de l'architecture scolaire en Saône et Loire. Il a marqué dans ce département des générations d'élèves et de maîtres, à une époque où l'école surgissait dans la campagne française. Il souhaitait que ces écoles puissent durer un siècle ! (et c'est bien le cas), C'est-à-dire à peu près le temps qui sépare les revendications des cahiers de doléances des lois qui ont permis d'y donner une suite concrète.

Il n'eut ni précurseur, ni héritier, cependant dans d'autres régions de France, il y a des personnes, qui, comme lui ont participé à l'édification de maisons d'école, ces écoles que nous et nos enfants ont connu dans notre cycle scolaire primaire. Ces écoles présentes dans la littérature, décrites par Alain Fournier dans le Grand Meaulnes, évoqué par Marcel Pagnol, dans ses récits d'enfance ou encore par Louis Pergaud instituteur mort à la guerre et auteur de « La guerre des boutons ».

Sans doute, faut-il encore en remercier ce Sacré Charlemagne.